

Arrêté

Générale

colonial

Arrêté n° 32-438-1933 Contributions directes.

n° 32-438-1933

Ministère

ACTES DU POUVOIR LOCAL

Date de publication

9 mai 1933

Numéro JO

n° 438 du 31/05/1933

Date du numéro

31 mai 1933

TEXTE INTÉGRAL

a été rendu exécutoire le 1er rôle supplémentaire de la contribution foncière pour l'année 1932, comprenant 3e articles et s'élevant à la somme de mille neuf cent soixante-dix-sept francs à quatre-vingt-quatorze centimes (1.977 fr. 94).